



#break  
free  
from  
plastic

# Le Rwanda: un leader mondial de la réduction de la pollution plastique



2021

## Remerciements

Cette étude de cas a été rédigée par Aphrodice Nshimiyimana et Innocent Musore. Elle a été éditée par Carissa Marnce, Niven Reddy, Neil Tangri, Alexandra Rollings et Claire Arkin. Le rapport a été conçu par Doun Moon. Autres contributeurs et critiques: Kenza Elazkem et Sherma Benosa.

La production de ce rapport a été rendue possible en partie grâce au financement du Plastic Solutions Fund (PSF). Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des PSF. Le présent rapport peut être reproduit en tout ou en partie à des fins non commerciales et à condition que la source soit pleinement mentionnée. La reproduction pour la vente ou à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur.

Photos de couverture: Initiative mondiale pour l'environnement et la réconciliation (GER)

Disponible en ligne sur: [www.no-burn.org/rwanda-plastic-ban](http://www.no-burn.org/rwanda-plastic-ban)

© 2021 Global Alliance for Incinerator Alternatives (Alliance Mondiale pour les Alternatives aux Incinérateurs)  
500 Esther Roberts Road, Glenwood, Durban, 4001, Afrique du Sud  
[www.no-burn.org](http://www.no-burn.org)

GAIA est un réseau mondial de groupes communautaires, d'ONGs et d'individus dans plus de 90 pays. Nous envisageons un monde juste, zéro déchet, fondé sur le respect des limites écologiques et des droits des communautés, où les gens sont à l'abri du fardeau de la pollution toxique et où les ressources sont conservées de manière durable, non brûlées ou jetées. Nous travaillons pour catalyser un changement mondial vers la justice environnementale en renforçant les mouvements sociaux de base qui proposent des solutions aux déchets et à la pollution. [www.no-burn.org](http://www.no-burn.org)

Le mouvement #breakfreefromplastic (BFFP) est un mouvement mondial qui envisage un avenir sans pollution plastique. Depuis son lancement en 2016, plus de 11000 organisations et soutiens individuels du monde entier ont rejoint le mouvement pour exiger des réductions massives des plastiques à usage unique et faire pression pour des solutions durables à la crise de la pollution par les plastiques. [www.breakfreefromplastic.org](http://www.breakfreefromplastic.org)

L'Initiative Mondiale pour l'Environnement et la Réconciliation (GER: Global Initiative for Environment and Reconciliation) est une organisation non gouvernementale basée au Rwanda. GER a été fondée en 2015 avec la mission de contribuer au processus de paix et de réconciliation et d'améliorer les conditions environnementales au Rwanda, ainsi que dans la région des Grands Lacs. L'organisation soutient le processus de réconciliation existant, le rétablissement communautaire et la prévention de la violence. Elle facilite les interactions avec les communautés, les chefs locaux, les chefs religieux, les jeunes pour faire face aux séquelles du génocide de 1994 contre les Tutsis, et considère l'environnement comme un facteur moteur de la consolidation de la paix, de la guérison du passé et de l'amélioration des conditions de vie de ses peuple. [www.globalr.org](http://www.globalr.org)

## Table des matières

<b>L'information du pays</b>	<b>1</b>
<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>La nécessité d'une interdiction du plastique</b>	<b>3</b>
<b>Mise en vigueur de l'interdiction des sacs en plastique</b>	<b>5</b>
<b>Présentation des alternatives</b>	<b>8</b>
<b>Résistance et défis des communautés</b>	<b>10</b>
<b>Perceptions actuelles</b>	<b>11</b>
<b>Résultats positifs</b>	<b>12</b>
<b>Perspectives locales</b>	<b>15</b>
<b>Actions à venir</b>	<b>17</b>
<b>Références</b>	<b>19</b>

# L'information du pays

Le Rwanda est un petit pays enclavé situé en Afrique de l'Est. Il est communément surnommé «Pays des mille collines» grâce à son relief montagneux (FAO, 2020). Il partage des frontières avec l'Ouganda au nord, la Tanzanie à l'est, le Burundi au sud et la République Démocratique du Congo à l'ouest (REMA, 2018). Les principaux secteurs économiques du pays sont l'agriculture, le tourisme, l'industrie, le commerce et l'exploitation minière. (Institut national des statistiques du Rwanda, 2011).



Le Rwanda partage des frontières avec l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et la République démocratique du Congo. © JonGorr/iStock

## Contexte

En 2003, le Ministère Rwandais de l'Environnement a réalisé une évaluation du problème du plastique dans le pays, mettant en évidence les impacts des déchets plastiques. Ces observations concernaient principalement des sujets tels que la propreté, la santé humaine, la productivité agricole, les systèmes de drainage, la santé du bétail, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et la salubrité des aliments emballés. En 2004, le gouvernement du Rwanda a entamé le processus de l'interdiction des sacs en plastique en sensibilisant et en lançant des campagnes d'éducation concernant les effets secondaires des plastiques, avec un accent particulier sur les sacs en plastique.

En Août 2004, sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, le pays a publié des instructions sur l'utilisation et la fabrication des sacs en plastique au Rwanda. Certains types de plastiques ont été interdits: ainsi que leur vente, leur utilisation et leur fabrication. Cette interdiction a commencé avec des sacs de moins de 60 microns d'épaisseur. En 2008, le Parlement a adopté la loi n° 57/2008 du 10 Septembre 2008 relative à l'interdiction de la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente de sacs en polyéthylène au Rwanda. Cette loi a ensuite été étendue pour y inclure des dispositions interdisant spécifiquement tout usage de produits en plastique et adoptant ainsi la loi supplémentaire n° 17/2019 du 10 Août 2019. Ladite loi interdit la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente de plastique à usage unique, comme les pailles servant dans le breuvage, les bouteilles et les contenants alimentaires. Les deux lois prévoient des sanctions et des moyens solides pour leur application.

## Détails

**Superficie totale:** 26 338 km<sup>2</sup> (Institut national des statistiques du Rwanda, 2017)

**Densité de population:** 445 habitants/ km<sup>2</sup> en 2018 (Institut National des statistiques du Rwanda, 2012)

**Population Totale:** 12 374 397 habitants

**Capitale:** Kigali

**Langues nationales:** Kinyarwanda, Anglais, Français et Kiswahili

**Monnaie:** Francs rwandais

**Zone climatique:** Le Rwanda est situé dans la ceinture équatoriale, mais son climat n'est pas de type équatorial pluvieux. Il a un climat humide modifié comprenant des écosystèmes de forêt tropicale et de savane. Les régions du centre et de l'est du pays sont généralement semi-arides, à raison de l'ombre de pluie causée par les hautes terres de l'ouest (Rwanda Meteorology Agency, 2020)

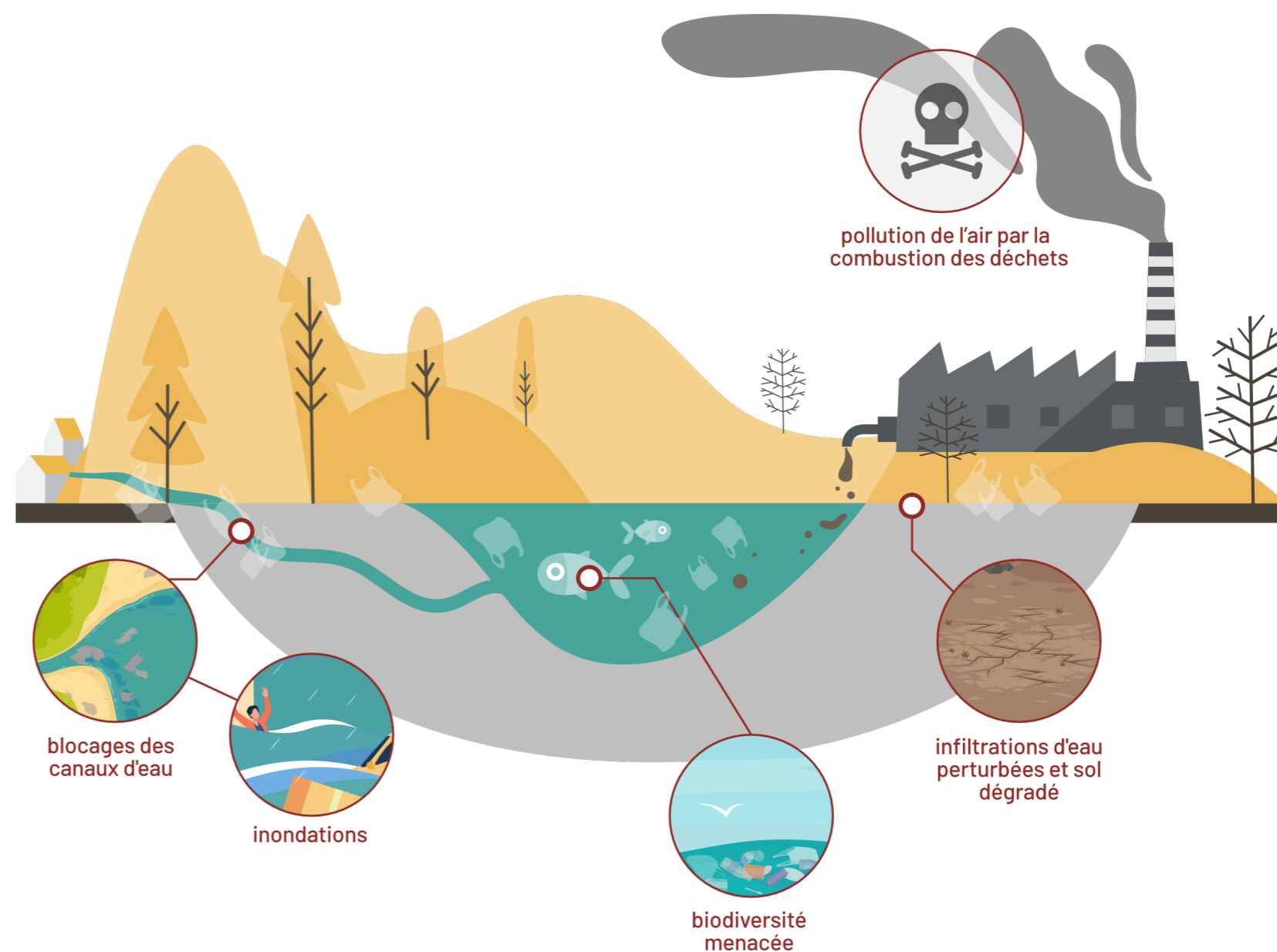
**Fuseau horaire:** Heure de l'Afrique Centrale (CAT) GMT +2

# La nécessité d'une interdiction du plastique

L'Autorité de gestion environnementale du Rwanda (REMA), qui opère sous la supervision du Ministère Rwandais de l'Environnement, reconnaît les différents défis environnementaux posés par les objets en plastique à usage unique, y compris les sacs en plastique. Ces défis environnementaux comprennent: le blocage des canaux d'eau et l'inhibition de la pénétration de l'eau dans le sol, l'érosion de la biodiversité des plans d'eau comme les lacs et les rivières, l'obstruction des systèmes de drainage déclenchant des inondations, et la pollution de l'air produite par l'incinération des produits en plastique à usage unique.

De plus, le plastique reste longtemps dans le sol et ne se décompose pas si vite, entraînant alors une dégradation des sols. Cela pose un grand défi pour le secteur agricole au Rwanda. L'ancienne Directrice de REMA, Dr. Rose MUKANKOMEJE, a déclaré que le problème du plastique dépassait ce qui se voyait à la surface : **« Des couches de plastique ont été trouvées sous la surface et dans le sol, ce qui entrave la production agricole au Rwanda, car les plantes ne peuvent pas pousser, avec des racines à travers du plastique. Nos sources d'eau devenaient très polluées, des produits plastiques se retrouvant à l'intérieur, causant ainsi la mort de nombreux poissons »** (The Dominion, 2011).

Les communautés locales ont déclaré avoir été témoins du manque de propreté avant la mise en place de l'interdiction de l'usage des produits plastiques, car des sacs en plastique étaient dispersés le long des routes et dans lieux publics.





En raison de l'interdiction des sacs en plastique, les acheteurs apportent désormais des sacs réutilisables pour faire leur marché. © OscarEspinosa/iStock

## Mise en vigueur de l'interdiction des sacs en plastique

La loi de 2008 a créé une prise de conscience nationale pour la mise en vigueur de l'interdiction des sacs en plastique. Cette interdiction a été décrétée en utilisant divers canaux, tels que le travail communautaire, les campagnes médiatiques à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. En outre, des formations, des clubs scolaires environnementaux, des comités chargés de l'environnement, différentes parties prenantes du secteur privé, des autorités fiscales, des gouvernements locaux, des bureaux de normes et le secteur de la sécurité ont tous participé à la

mise en œuvre de la loi.

Le gouvernement a lancé des campagnes visant à sensibiliser la communauté et à changer les comportements sur les impacts négatifs des produits plastiques sur la santé humaine, la biodiversité, ainsi que sur le développement communautaire. Les campagnes comprenaient des activités organisées pendant les semaines nationales de la protection de l'environnement, une inspection nationale de l'utilisation illégale de sacs en plastique, des travaux communautaires (Umuganda), des

marchés contre la pollution due à l'usage des produits plastiques organisés à Kigali pendant la Journée sans voiture, des campagnes médiatiques et des panneaux d'affichage en bordure de route (FONERWA, 2018). Il y a eu également des discussions «Green Drinks Kigali» sur la gestion du plastique, des expositions sur le recyclage du plastique, ainsi que des annonces aux panneaux de vols, avant tout décollage et tout atterrissage au Rwanda, lesdites annonces indiquaient : «Veuillez ne pas apporter de sacs en plastique au Rwanda, cela est interdit par la loi depuis 2008, tout sac en plastique dans vos bagages sera confisqué à l'aéroport ou à un autre point d'entrée.» En outre, le site Web «Visiter le Rwanda,» qui encourage les visiteurs à venir au Rwanda affiche un message indiquant : «En tant que pays dans lequel nous nous efforçons de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement - une question inscrite dans notre

Constitution et soigneusement observée par nos citoyens, qui participent tous à un service communautaire chaque dernier samedi de chaque mois» (Visit Rwanda, 2020).

Ladite interdiction a en outre été appliquée par un contrôle strict aux frontières et à tous les points d'entrée du pays, ainsi que par des inspections régulières d'application. L'un des défis découlant de la surveillance stricte des sacs en plastique était le marché noir. Des sacs en plastique ont été introduits clandestinement dans le pays à partir des pays voisins, puis vendus illégalement (Global Citizen, 2015). Quand bien même le pays a réussi à interdire avec succès l'usage des sacs en plastique, des critiques internationales qualifient une telle interdiction de contrainte irrésistible mise à la population obligée ipso facto de s'y conformer (New York time, 2017).

Infraction	Châtiment
Usines utilisant des sacs en plastique	Amende comprise entre 100 000 RWF (=101,95 USD) et 500 000 RWF (=509,77 USD) et les propriétaires encourtent une peine d'emprisonnement de 6 à 12 mois
Individu vendant des sacs interdits	Est condamné à une amende comprise entre 10 000 RWF (10,20 USD) et 300 000 RWF (305,86 USD)
Achat individuel de sacs interdits	Est condamné à une amende comprise entre 5 000 RWF (5,10 USD) et 100 000 RWF (101,95 USD)

La loi N° 57/2008 impose des amendes fortes aux fabricants et revendeurs de sacs en plastique (République du Rwanda, 2008).

La loi stipule que toute personne trouvée en train de fabriquer, vendre ou utiliser des sacs en polyéthylène interdits doit être dépossédée de ses sacs, et les sacs doivent être emmenés dans les magasins appropriés établis par REMA (République du Rwanda, 2008). En cas de récidive, la peine sera doublée.

Des agents du REMA et du Ministère de l'Environnement, en collaboration avec la Police Nationale du Rwanda,

ont assuré l'application et le contrôle de la loi. Toute personne souhaitant faire exception pour utiliser des sacs en polyéthylène doit demander une autorisation dûment signée par REMA. Le secteur privé reconnaît cela comme l'équité de la loi et de son application, puisque les campagnes incluaient la préparation du secteur privé et des communautés à s'adapter à la loi et à rechercher des alternatives durables.



Un marché alimentaire à Huye au Rwanda, fonctionnant sans plastique à usage unique. © OscarEspinosa/iStock

## Dérogations à la loi

La loi interdisant les sacs en plastique autorise des exceptions pour l'emballage de viande, poulet, poisson et des feuilles de manioc moulues, car elle facilite leur réfrigération. Un arrêté du Premier Ministre établit une liste des sacs en polyéthylène nécessaires à utiliser dans des cas exceptionnels pour des marchandises particulières (République du Rwanda, 2008). En outre, la loi stipule que la liste des sacs en polyéthylène doit être mise à jour à tout moment lorsque cela est jugé nécessaire.

Le Rwanda se concentre beaucoup sur les produits en plastique à usage unique qui contribuent à la destruction et à la dégradation de l'environnement. La loi autorise certains produits en polyéthylène de haute densité (PEHD), car leur conception et leur destination permettent leur réutilisation, principalement utilisée dans des secteurs tels que la toiture et le stockage d'eau.

## Présentation des alternatives

Depuis l'introduction de la loi interdisant les sacs en plastique, le gouvernement rwandais a commencé à soutenir les usines locales qui ont entamé une phase transitionnelle vers la production de matériaux à base de bambou et de papier, ainsi que d'autres alternatives des produits plastiques. Alors que le Rwanda a introduit le papier comme une alternative biodégradable, le matériau présente son propre défi environnemental. On a dit que le papier était un contributeur

important à la déforestation. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (2020) a signalé que **«environ 420 millions d'hectares de forêts ont été perdus dans le monde à cause de la déforestation depuis 1990.»** En réponse à cela, le pays a développé des plans de reboisement progressif pour restaurer l'environnement. L'une d'elles est une initiative de

plantation d'arbres en 10 ans qui vise à «se concentrer sur le suivi de la croissance des arbres et de l'impact sur les écosystèmes et la biodiversité» (Sabiiti, 2020).

Au cours des campagnes contre les sacs en plastique, un slogan a été utilisé affirmant que : «Ce que les plastiques font, le papier et le bois peuvent faire.» En conséquence, les sacs en papier ont remplacé les sacs en plastique servant d'emballages pour tout achat (KT Press, 2019). D'autre part, il est souvent dit que les sacs en papier sont trop fragiles pour transporter des aliments frais et d'autres produits pendant une longue durée. Il n'y a pas encore d'installations de recyclage pour les sacs en papier, mais ils ont été préférés en raison de leur possible décomposition après une courte période et pour empêcher le colmatage de l'eau. Aucune étude concrète n'a été réalisée au Rwanda pour identifier les impacts négatifs que le papier peut avoir sur la santé humaine et la biodiversité en général. Des études ont montré que les produits réutilisables sont l'option la plus durable, avec un

impact environnemental plus faible que le plastique à usage unique (Russo, Stafford, Nahman, 2020). La campagne Beat Plastic Pollution se concentre sur «le choix d'alternatives réutilisables» et l'adhésion à des pratiques environnementales durables (REMA, 2018).

Alors que les emballages en papier sont utilisés comme alternative aux plastiques, les autorités estiment que des matériaux respectueux de l'environnement étaient utilisés avant l'introduction des matières plastiques à usage unique. L'ancienne Directrice générale de REMA, Ing. Coletha RUHAMYA a déclaré que **«la plupart des plastiques à usage unique, y compris les sacs en plastique, utilisés dans le pays ont été introduits pour remplacer d'autres matériaux réutilisables qui étaient déjà utilisés. Ce qu'il faut, c'est revenir à nos pratiques d'origine abandonnées alors qu'elles sont plus respectueuses et favorables à l'environnement. Il est temps alors d'en payer le prix pour l'environnement.»**

## Résistance et défis des communautés

L'un des premiers défis du lancement de l'interdiction des sacs en plastique était le manque de sensibilisation des communautés sur la nuisance des sacs en plastique sur l'environnement et les écosystèmes (DUHUZE, 2018). Dans le secteur privé, cela a entraîné une résistance de la part des fabricants locaux de plastique dans l'industrie alimentaire. Un commerçant local de Kigali a déclaré que l'interdiction du plastique était difficile à adopter au début, car les sacs en plastique étaient facilement disponibles et se vendaient à bon marché. **«Il n'a pas été facile pour nous d'arrêter immédiatement d'utiliser du plastique, et les alternatives des sacs en plastique étaient difficiles à trouver à l'époque.»**

Cependant, maintenant que nous nous sommes adaptés, les fabricants locaux de sacs en papier fournissent des alternatives d'emballage, a déclaré un revendeur local. De plus, cette résistance initiale a entraîné le rétrécissement du marché noir des sacs en plastique. Le marché noir des sacs en plastique ayant rétréci au fil des années, les autorités chargées de l'application de l'interdiction des sacs en plastique ont déclaré avoir observé la diminution progressive de

l'usage des sacs en plastique (DANIELSSON, 2017).

Un autre défi survenu après l'interdiction de plastique était l'augmentation du coût des produits fabriqués localement. En conséquence, les fabricants locaux ont imputé leur piètre performance au coût élevé de l'emballage.

Les entreprises de transformation et d'emballage alimentaire basées à Kigali ont dû faire face à l'augmentation du prix des matériaux d'emballage de 29,55 RWF (=0,03 USD) à 118,20 RWF (=0,12 USD) après l'application de l'interdiction du plastique. Selon The East African (2016), «Sosoma Industries a emballé ses produits dans des sacs en aluminium, le coût du produit final est passé de 236,40 RWF (=0,24 USD) à 305,35 RWF (=0,31 USD) par unité. Chez Inyange Industries, le coût de l'emballage est passé de 59,10 RWF (=0,06 USD) à 295,50 RWF (=0,30 USD). Chez Enterprise Urwibutso, il est passé de 39,40 RWF (= 0,04 USD) à 177,30 RWF (= 0,18 USD) et à Ruhango Cassava (Kinazi) de 98,50 RWF (=0,10 USD) à 423,55 RWF (=0,43 USD)».

Le Rwanda est revenu à ses pratiques traditionnelles, où les paniers faits à la main sont utilisés comme alternatives aux sacs en plastique. © Stellalevi/iStock



# Perceptions actuelles

Depuis la mise en œuvre de l'interdiction des sacs en plastique, les citoyens Rwandais sont de plus en plus conscients des impacts environnementaux des sacs en plastique, entraînant ainsi une réduction des emballages en plastique. Les citoyens disent avoir remarqué les avantages d'utiliser les alternatives des sacs en plastique.

NGANGO Jean de Dieu, propriétaire de restauration rapide à Nyamirambo, à Kigali, a déclaré: **«Je suis content de la loi interdisant les emballages plastiques, car maintenant les clients apportent leurs propres sacs ou réutilisent les anciens. C'est moins cher que de donner toujours des sacs en plastique.»**

Claire UWIMANA résidant à Kigali a déclaré: **«Pour nous Rwandais, nous comprenons la valeur de vivre et maintenir un bon environnement. C'est formidable de vivre et de travailler dans une ville propre comme Kigali.»**

Un paysage sans plastique est l'avantage de l'interdiction des sacs en plastique. © Grauy/iStock

# Résultats positifs

Ayant restreint l'importation de sacs en plastique, procédé à la sensibilisation autour de la politique sur le plastique dans le programme scolaire du pays et surveillé le marché noir des sacs en plastique, le Rwanda a pu constater le changement de comportement des citoyens et la réduction considérable de l'utilisation des sacs en plastique. Le résultat d'une telle interdiction des sacs en plastique au Rwanda prouve son avantage sur le plan social, économique et politique.

Le résultat positif de l'interdiction de 2008 est que les sacs en plastique sont presque inexistants au Rwanda et que la propreté est évidente dans toute la ville de Kigali et dans d'autres centres urbains du pays. Claire UWIMANA, de Kigali, a décrit la vie avant l'interdiction du plastique : **«Je me souviens comment les rues et les lieux publics étaient pollués par beaucoup de sacs en plastique minces avant leur interdiction. Maintenant, vous pouvez voir à quel point la ville est propre, même les gens de l'étranger savent que Kigali est propre, non seulement des sacs en plastique, mais aussi d'autres déchets,»** a-t-elle dit.

En outre, Kigali est reconnue comme la ville la plus propre du continent

africain et elle présente un standard élevé pour le reste du continent et du monde (Africa Renewal, 2016). Grâce à un plan de développement national ambitieux, la ville est une métropole ultramoderne aux succès sociaux, économiques et environnementaux reconnaissables.

En 2008, ONU-Habitat a décerné à Kigali son Parchemin d'Honneur pour sa modernisation des équipements urbains, en particulier la collecte des ordures et la fourniture de logements, d'eau et d'assainissement (Africa Renewal, 2016). Le succès de l'interdiction des sacs en plastique a conduit à l'élaboration de mesures et d'objectifs supplémentaires pour un pays propre exempt de déchets plastiques en permanence.

Le pays a instauré une nouvelle loi, adoptée en 2019 qui interdit le plastique à usage unique (République du Rwanda, 2019). L'ancien ministre de l'Environnement, Vincent BIRUTA, a déclaré que la loi visait à contrôler la consommation et à éliminer des produits en plastique à usage unique inutiles et nocifs pour l'environnement (KT Press, 2019). Les produits nouvellement interdits comprennent, mais sans s'y limiter, les bouteilles d'eau, les emballages de boissons gazeuses, de jus, de lait, les pailles en

plastique à usage unique, les assiettes et les fourchettes à usage unique. La loi sur le plastique à usage unique, promulguée le 23 septembre 2019, stipule que les autorités locales imposent une amende à toute personne qui jette des déchets dans des espaces publics de 50 000 RWF (= 51,28 USD) (République du Rwanda, 2019). De plus, les particuliers seront tenus de retirer leurs déchets et de réparer les dommages éventuels. En plus de cela, les gouvernements locaux peuvent infliger des amendes aux fabricants, détaillants et importateurs jusqu'à 5 millions de RWF (= 5 128,21 USD), s'ils enfreignent la législation sur les plastiques à usage unique (République du Rwanda, 2019). La nouvelle interdiction du plastique à usage unique stipule que les entreprises actives dans la production de matières plastiques à usage unique comme des gobelets en plastique, des fourchettes et des pailles ont bénéficié de trois mois pour devoir utiliser des matériaux de produits dépourvus de toute composante plastique (République du Rwanda, 2019).

Les usines ont bénéficié de deux ans pour entamer ce processus. **«Nous avons déjà entamé des discussions avec trois usines locales qui ont entamé le processus de transition vers la production de matériaux en papier, en bambou etc., et le gouvernement les soutient dans cette transition,»** a déclaré Vincent Biruta, ancien ministre de l'Environnement (KTPress, 2019).

Un autre résultat positif émanant de l'interdiction du plastique est que les

entreprises de nettoyage de la ville ont mis en place des poubelles publiques modernes au bord des routes, bien placées et bien gérées. Les collecteurs de déchets attestent également avoir observé des effets positifs de l'interdiction susdite. Ils attribuent cela au fait que les sacs en plastique rendaient plus difficile la différenciation des déchets dégradables et des matières recyclables d'autres déchets.

En outre, alors que la plupart des sacs en plastique étaient importés d'autres pays, les alternatives des sacs en papier et les emballages en bois sont produits localement. Cela a stimulé l'emploi, généré des revenus pour les usines locales et a contribué au développement du pays (KT Press, 2019). Le gouvernement rwandais s'investit dans le soutien et l'autonomisation des usines locales impliquées dans la production d'alternatives des objets plastiques à usage unique. Le Rwanda a sept installations de recyclage de plastique établies dans le pays.

L'interdiction des sacs en plastique a stimulé l'industrie du tourisme qui contribue de manière significative à l'économie du Rwanda. L'interdiction de plastique a placé Kigali au premier rang des villes propres d'Afrique. En 2019, une estimation de 1.219.529 touristes internationaux ont visité le pays, et près de 8.9607 emplois ont été créés dans le secteur du tourisme (Odunga, Manyara, Yobesia, 2020).



Kigali au Rwanda est connue comme la zone urbaine la plus propre du continent africain. © Andreas/Pexels

## Perspectives locales

Le génocide de 1994 commis contre les Tutsis a fait plus d'un million de morts, a détruit le développement et les infrastructures du pays, a paralysé les services essentiels et a gâché les conditions environnementales du Rwanda (Moodley, Gahima et Munien, 2010). La transformation rapide de Kigali et de tout le pays était due à des efforts déterminés pour instaurer l'unité nationale et formuler une nouvelle vision pour le pays.

Kigali s'est fixé, de façon permanente, des objectifs relatifs à la protection de l'environnement incluant la vision de l'ériger en ville moderne plus sûre, plus propre et plus compétitive (Africa Renewal, 2016). S'exprimant lors de la 35e session du Conseil des gouverneurs du FIDA en 2012, Le Président Paul KAGAME a déclaré qu'**«il y a des raisons de rester optimiste, car l'expérience dans certaines régions du monde montre qu'avec des politiques appropriées et des investissements adéquats, nous**

**pouvons augmenter la production alimentaire tout en protégeant notre environnement»** (FIDA, 2012).

Vivre dans un meilleur environnement fait partie des principales priorités du développement du pays. La collaboration étroite entre le gouvernement et la société civile, ainsi que toutes les communautés du pays a rendu possible une telle politique. Le gouvernement s'est résolument investi dans la politique de protection de l'environnement car il y avait une vision claire et conforme à la disposition de l'article 22 de la Constitution du Rwanda de 2003, et les amendements en 2015 garantissent le droit à un environnement propre (Constitute Project, 2020).

Théodette, une ramasseuse de déchets, dans le District de Bugesera à l'Est du Rwanda, a déclaré: **«vous ne pouvez voir aucun sac plastique de ce type [polyéthylène] dans le volume de déchets que nous collectons à différents endroits, vous ne trouverez jamais de sacs en plastique.»**



L'investissement du Rwanda dans les alternatives en plastique a stimulé l'emploi et généré des revenus pour les entreprises locales du pays. © King County, WA/Flickr

Innocent MUSORE, le Directeur de Global initiative for Environment and Reconciliation (L'Initiative Mondiale pour l'Environnement et la Reconciliation) (GER) a déclaré que le Rwanda a beaucoup d'expériences à partager, **«en particulier avec les pays voisins où les sacs en plastique sont toujours un problème environnemental et social. Il devrait y avoir un effort conjoint pour organiser des campagnes de sensibilisation transfrontalières puisque la pollution reste sans frontières, nous souffrirons toujours du flux de plastique transfrontalier si rien n'est fait.»**

Le Rwanda a été le premier pays de l'Afrique à adopter une loi interdisant les sacs en plastique et est actuellement reconnu comme l'un des rares pays au monde à avoir progressivement réagi aux problèmes environnementaux et mis un accent particulier sur l'interdiction des déchets plastiques qui entraînent la pollution.

MUSORE a déclaré qu'**« au Rwanda, 75% de la population totale est constituée de jeunes, la plupart d'entre eux ne connaissent pas les sacs en plastique et se sont rapidement adaptés aux alternatives et à cette politique interdisant l'usage de plastique. En conséquence, cela garantit la continuité de la politique d'interdiction du plastique.»**

# Actions suivantes

Le Rwanda conçoit Kigali comme une ville de transports verts, assurant la réduction de la pollution de l'air et de la congestion pour préserver un bon environnement (REMA, n.d).

Le pays applique actuellement la loi interdisant le plastique à usage unique, il le fait à travers la sensibilisation et y implique le secteur privé pour éviter les pertes excessives dans la production interne. Le public a répondu positivement à l'utilisation d'alternatives en plastique à usage unique surtout dans des restaurants, notamment l'usage de pailles en bambou, d'emballages alimentaires prêts à porter qui ne sont pas en plastique, de bouteilles d'eau réutilisables et de nombreux autres changements de comportement entre les commerçants et leurs clients, suite la politique d'interdiction du plastique à usage unique.

L'ancien Directeur de la Réglementation Environnementale et de la Lutte contre la Pollution au REMA, Rémy Norbert DUHUZE, a déclaré que **«c'est un pas dans la bonne direction. Nous avons principalement traité des sacs en plastique. Mais les autres plastiques à usage unique sont tout aussi mauvais, voire**

**pires que les sacs en plastique. Au niveau mondial, les pays discutent également sur la manière d'interdire le plastique à usage unique. Le Rwanda doit être au premier rang.»**

Ces mesures vont de pair avec l'élaboration de la politique de protection de l'environnement, non seulement contre les plastiques, mais aussi contre toutes sortes de pollution et le renforcement du secteur de la gestion des déchets. Le Rwanda a accompli des réalisations notables jusqu'à présent, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de l'absence totale de pollution, cela occupe la première stratégie de la politique nationale de transformation (NST1).

En outre, l'ancienne Directrice du REMA, Ing. Coletha RUHAMYA a déclaré qu'il n'y avait pas de données précises sur les quantités de plastique à usage unique produites au Rwanda. **«La plupart des produits à usage unique du pays sont importés. Il est important d'éviter tout plastique à usage unique en raison des impacts négatifs sur l'environnement. Nous prévoyons de mener une étude pour obtenir les données qui soutiendront le**

**suivi et l'évaluation de l'impact de l'interdiction, ainsi que d'autres initiatives telles que l'investissement dans le recyclage.»**

GER recommande une étude quantitative approfondie sur l'impact de l'interdiction des sacs en plastique au Rwanda sur la santé environnementale ainsi que les socio-économiques de la loi au Rwanda. Innocent MUSORE du GER a déclaré que **«ceux d'entre nous qui sont sur le terrain, voient des changements positifs grâce à la propreté du pays, à l'adaptation du public alternatives et voient une nette réduction des sacs en plastique dans les déchets collectés, mais il n'y a pas de données tangibles prouvant les impacts de l'interdiction, ainsi qu'un outil mesurant le chemin traverse depuis le début d'une telle interdiction.»**

Le Rwanda a vu les avantages de la mise en œuvre de l'interdiction des sacs en plastique, grâce à la réduction notable du plastique dans le pays. Innocent MUSORE recommande également que **«l'expérience du Rwanda, en matière d'interdiction du plastique, soit partagée avec d'autres**

**pays qui se battent encore pour mettre en place des politiques d'interdiction des sacs plastiques, car ceux-ci constituent un problème majeur continental et mondial.»**

Comparativement à d'autres pays africains qu'il a pu visiter, Innocent MUSORE affirme que le Rwanda **«a des leçons et une bonne performance à partager avec d'autres pays. Cependant, nous n'avons pas atteint 100% de l'interdiction du plastique. tout un processus. Dans ce processus, nous apprécions la collaboration du gouvernement avec la société civile, le secteur privé et la population en général.»** Le pays s'efforce d'obtenir le même succès avec sa nouvelle interdiction du plastique à usage unique, afin de créer un environnement durable et sans plastique pour tous ses citoyens.

Le Rwanda a démontré que la réduction de la pollution plastique est possible grâce à des interdictions strictes sur le plastique à usage unique, et a ainsi récolté des avantages environnementaux, sociaux et économiques, du fait de ses interdictions progressives du plastique.

2003

Le Ministère Rwandais de l'Environnement réalise une évaluation du problème du plastique dans le pays

2004

Certains types de plastiques sont interdits ainsi que la fabrication du plastique; l'interdiction commence avec les sacs à provision de moins de 60 microns d'épaisseur

2008

L'interdiction de la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente de sacs en polyéthylène au Rwanda par la loi n° 57/2008

2019

La loi n° 17/2019 interdit la fabrication, l'importation, l'utilisation et la vente de plastique à usage unique comme les pailles, les bouteilles et les contenants alimentaires

# Références

- Bafana, B. (2016, April). Kigali sparkles on the hills. Africa Renewal. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/april-2016/kigali-sparkles-hills>
- Constitute Project. (2020, July). Rwanda's Constitution of 2003 with Amendments through 2015. [https://www.constituteproject.org/constitution/Rwanda\\_2015.pdf?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Rwanda_2015.pdf?lang=en)
- Danielsson, M. (2017, January). The Plastic Bag Ban in Rwanda: Local Procedures and Successful Outcomes. <https://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:1067480/FULLTEXT01.pdf>
- Duhuze, R.N. (2018). Solutions to tackle plastic waste: the Rwandan experience. [https://teams.unesco.org/ORG/fu/bangkok/public\\_events/Shared%20Documents/SC/WSD%20Presentations/Rwanda%20Presentation%20Bangkok%20UNESCO%2012th%20Nov%202018.pdf](https://teams.unesco.org/ORG/fu/bangkok/public_events/Shared%20Documents/SC/WSD%20Presentations/Rwanda%20Presentation%20Bangkok%20UNESCO%2012th%20Nov%202018.pdf)
- FAO. (2020). Global Forest Resources Assessment 2020 – Key findings. <http://www.fao.org/3/ca8753en/CA8753EN.pdf>
- FAO. (2020). Rwanda at a glance. <http://www.fao.org/rwanda/our-office-in-rwanda/rwanda-at-a-glance/en/>
- FONERWA. (2018, June). Green Rwanda Media Review. <http://www.fonerwa.org/blog/green-rwanda-media-review-4-june-2018>
- Werft, M. (2015, September). Eliminating Plastic Bags In Rwanda Saved Lives and the Economy. Global Citizen. <https://www.globalcitizen.org/fr/content/how-eliminating-plastic-bags-in-rwanda-saves-liv-2/>
- IFAD. (2012, February). Speech by H.E Paul Kagame, President of the Republic of Rwanda, at the 35th session of IFAD's Governing Council. <https://www.ifad.org/en/web/latest/speech/asset/39025521>
- Sabiiti, D. (2019, October). Rwanda Finds Alternative: What Plastics Do, Paper And Bamboo Will Do. KT Press. <https://www.ktpress.rw/2019/10/rwanda-finds-alternative-what-plastics-do-paper-and-bamboo-will-do/>
- Sabiiti, D. (2020, July). Rwanda Sets Ambitious Reforestation Targets. KT Press. <https://www.ktpress.rw/2020/07/rwanda-sets-ambitious-forestation-targets/>
- Moodley, V., Gahima, A., & Munien, S. (2010). Environmental causes and impacts of the genocide in Rwanda: Case studies of the towns of Butare and Cyangugu. African Journal on Conflict Resolution, 10(2).
- National Institute of Statistics Rwanda. (2012, August). EICV3 Thematic Report Economic Activity. <http://www.statistics.gov.rw/publication/eicv-3-thematic-report-economic-activity>
- National Institute of Statistics Rwanda. (2014, January). Population Projections. <http://www.statistics.gov.rw/publication/rphc4-population-projections>
- National Institute of Statistics Rwanda. (2017, December). SYB. <https://www.statistics.gov.rw/file/syb2017finaldecember2017pdf>
- National Institute of Statistics Rwanda. (2019). Size of the resident population. <http://statistics.gov.rw/publication/size-resident-population>
- Odunga, P. O., Manyara, G., & Yobesia, M. 2020. Estimating the direct contribution of tourism to Rwanda's economy: Tourism satellite account methodology. Tourism and Hospitality Research, 20 (3), 259-271. <https://doi.org/10.1177/1467358419857786>
- Republic of Rwanda. (2008). Law No.57/2008 of 10/09/2008 relating to the prohibition of manufacturing, importation, use and sale of polythene bags in Rwanda.
- Republic of Rwanda. (2019). Law No.17/2019 Of 10/08/2019 relating to the prohibition of manufacturing, importation, use and sale of plastic carry bags and single-use plastic items.
- REMA. n.d. (2009). Exploring the future of Rwanda's environment using scenarios. <https://www.rema.gov.rw/soe/chap10.php>
- REMA. n.d. (2018). Together, We can put an end to single-use plastics. [https://rema.gov.rw/index.php?id=77&L=0&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=6&tx\\_news\\_pi1%5Bday%5D=5&tx\\_news\\_pi1%5Bmonth%5D=6&tx\\_news\\_pi1%5Byear%5D=2018&cHash=80174194e9940a0a64bb807394902b30](https://rema.gov.rw/index.php?id=77&L=0&tx_news_pi1%5Bnews%5D=6&tx_news_pi1%5Bday%5D=5&tx_news_pi1%5Bmonth%5D=6&tx_news_pi1%5Byear%5D=2018&cHash=80174194e9940a0a64bb807394902b30)
- Russo, V., Stafford, W. and Nahman, A. (2020). Comparing Grocery Carrier Bags in South Africa from an Environmental and Socio-Economic Perspective. Evidence from a Life Cycle Sustainability Assessment. CSIR: Stellenbosch.
- Rwanda Environmental Management Authority. (2018). Rwanda Atlas of Our Changing Environment. [https://www.rema.gov.rw/rema\\_doc/Atlas/REMA\\_Rwanda%20Atlas%20Dummy%20copy.pdf](https://www.rema.gov.rw/rema_doc/Atlas/REMA_Rwanda%20Atlas%20Dummy%20copy.pdf)
- Rwanda Meteorology Agency. (2020). Climatology of Rwanda. <https://www.meteorwanda.gov.rw/index.php?id=30>
- Kohls, R. (2011, June). The Plastic Bag Debate. The Dominion. <http://www.dominionpaper.ca/articles/4010>
- The East African. (2016, October). Rwanda could ban imports packed in non-biodegradable plastic. <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/rwanda-could-ban-imports-packed-in-non-biodegradable-plastic-1357208>
- Visit Rwanda. (2020). Plastic Ban. <https://www.visitrwanda.com/facts/plastic-ban/>



**Le Rwanda: un leader mondial de la réduction de la pollution plastique (2021)**